

COURRIEL

Saguenay, le 21 mai 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. : AI-10963-26

OBJET : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 14 avril dernier visant à obtenir :

Le nombre de «fouilles complètes» qui ont été effectuées dans les centres de réadaptation (centres jeunesse) de votre organisation, le tout détaillé par année depuis 2022;

En réponse à cette demande, vous trouverez ci-joint, en **annexe 1**, les données demandées.

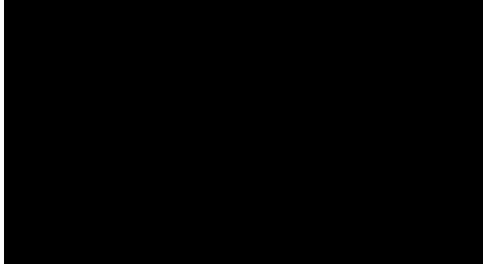
Toutes les communications internes et/ou avec le ministère en lien avec une nouvelle directive nationale sur les fouilles complètes dans les centres jeunesse;

Vous trouverez ci-joint, en **annexe 2**, la Directive ministérielle en matière de fouilles pour les jeunes hébergés dans un milieu de réadaptation de juillet 2025.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (3)